

Cote du document:	EB 2007/92/R.27/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	12 c) ii)
Date:	13 décembre 2007
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République populaire de Chine pour le

Programme d'avancement rural de la Région autonome de Mongolie intérieure

Conseil d'administration — Quatre-vingt-douzième session
Rome, 11-13 décembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Thomas Rath

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2069
courriel: t.rath@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d’approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du prêt	v
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l’accord de prêt négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

CCR	coopérative de crédit rural
RAMI	Région autonome de Mongolie intérieure

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République populaire de Chine pour le programme d'avancement rural de la Région autonome de Mongolie intérieure, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du programme

EB 2007/92/R.27/Rev.1



Source: FIDA
 Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République populaire de Chine

Programme d'avancement rural de la Région autonome de Mongolie intérieure

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République populaire de Chine
Organisme d'exécution:	Département de l'agriculture et de l'élevage de la Région autonome de Mongolie intérieure
Coût total du programme:	70,9 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	19,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 30,0 millions de USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 0,75% par an
Cofinanceurs:	Coopératives de crédit rural (CCR)
Montant du cofinancement:	CCR: 5,7 millions de USD
Conditions du cofinancement:	Prêt
Contribution de l'emprunteur:	31,1 millions de USD
Contribution des bénéficiaires:	4,1 millions de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de prêt à la République populaire de Chine pour le programme d'avancement rural de la Région autonome de Mongolie intérieure

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. La République populaire de Chine connaît une croissance économique rapide, soutenue et impressionnante, accompagnée d'une baisse de la pauvreté sans précédent. Toutefois, les inégalités se creusent et la pauvreté rurale persiste, principalement dans les zones défavorisées des provinces de l'Ouest. Jusqu'à présent, les donateurs et le gouvernement ne sont pas parvenus à éliminer cette pauvreté rurale persistante dans le cadre de programmes menés à l'échelle d'un territoire, ce qui laisse à penser que de nouvelles approches doivent être trouvées. Conformément aux nouvelles options stratégiques pour le programme-pays (COSOP) adoptées pour la Chine, le FIDA se propose de remettre l'accent sur son rôle de catalyseur et d'expérimenter des démarches de réduction de la pauvreté novatrices dans un certain nombre de secteurs tels que la microfinance ou l'agriculture biologique et la commercialisation de produits biologiques. Au terme du programme, les modules innovants qui ont un impact manifeste et durable sur la pauvreté donneront au gouvernement et autres donateurs les moyens d'intervenir à plus grande échelle.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la Chine un prêt d'un montant de 19,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 30,0 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables pour contribuer au financement du programme d'avancement rural de la Région autonome de Mongolie intérieure. Ce prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et sera assorti d'une commission de service de 0,75% par an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la Chine au titre du SAFP est d'environ 92 millions de USD pour la période 2007-2009. Ce programme est le premier du cycle SAFP en cours, et, en accord avec le Ministère des finances, le montant du prêt a été fixé à 30,0 millions de USD.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La capacité de la Chine à assurer le service de sa dette extérieure est très bonne. En effet, celle-ci représentait en moyenne 14,2% du produit national brut en 2005, et le ratio du service de la dette est tombé de 9,3% en 2000 à 3,1% en 2005. Le taux de remboursement est excellent.

Flux de fonds

5. Le produit du prêt du FIDA sera transféré, par l'intermédiaire du Ministère des finances, sur un compte spécial ouvert au Département des finances de la Région autonome de Mongolie intérieure (RAMI). Ce dernier mettra les fonds à disposition des services financiers de chaque échelon administratif, lesquels transféreront les crédits nécessaires à chacun des organismes d'exécution conformément aux programmes de travail et budgets annuels approuvés.

Modalités de supervision

6. Le programme sera supervisé directement par le FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Les ressources du FIDA ont toujours été gérées avec la diligence requise. Le Département de la vérification des comptes de la RAMI sera chargé de vérifier les comptes du programme, et la passation des marchés se fera conformément aux directives du FIDA en la matière.

C. Groupe cible et participation**Groupe cible**

9. La méthode de ciblage retenue dans le cadre de ce programme est pleinement conforme à la politique du FIDA en la matière, puisque le groupe cible se compose des ménages totalement démunis ou à faibles revenus, une attention particulière étant accordée aux ménages dirigés par une femme. La plupart des ménages concernés vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le niveau de qualification des paysans et des femmes pauvres chefs de famille est faible, et leur accès aux ressources financières est limité. La main-d'œuvre est rare et les activités économiques sont peu productives. Selon les estimations, le programme est susceptible de concerner 125 000 ménages résidant dans 722 villages de neuf comtés, ce qui correspond à 68% de la population totale des villages ciblés par le programme. L'opération annuelle de planification menée à l'échelon des villages permettra d'évaluer le nombre effectif de bénéficiaires.

Méthode de ciblage

10. Le critère de sélection des villages pauvres sera le revenu net moyen par habitant. Pour identifier les ménages pauvres, on fera appel à la base de données publique du Bureau de lutte contre la pauvreté. Les activités sont conçues de manière à s'adapter aux moyens matériels, aux capitaux et aux compétences dont disposent les ménages pauvres; la promotion de l'équité hommes-femmes sera assurée de la manière suivante: i) la Fédération des femmes sera représentée au sein des bureaux de gestion du programme; ii) toutes les activités relevant du programme se rapportent aux capacités et aux intérêts des femmes, sans pour autant exclure les hommes; et iii) un certain nombre d'activités sont réservées aux femmes; et iv) pour la plupart des activités, des seuils de participation des femmes ont été fixés.

Participation

11. Les activités menées à l'échelon des villages seront choisies et mises en œuvre dans le cadre d'une démarche participative décentralisée faisant toute leur place aux ménages pauvres et aux femmes. Dans chaque village concerné par le programme, un groupe villageois d'exécution sera mis en place afin d'assurer l'interface entre les communautés et le programme.

D. Objectifs de développement**Objectifs clés**

12. La finalité du programme consiste à réduire durablement l'incidence de la pauvreté tout en garantissant l'équité hommes-femmes, moyennant le développement de l'accès à l'information, aux technologies, aux services de finance rurale et aux marchés. Au terme du programme, les hommes et les femmes pauvres auront amélioré durablement leur situation sociale et économique, leurs revenus étant constamment supérieurs au seuil de pauvreté; la capacité des innovations à réduire la pauvreté sera avérée; et les modules qui auront obtenu les résultats espérés seront appliqués à plus large échelle.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le programme appuie la création d'institutions locales durables et le renforcement des services d'appui nécessaires. Il contribuera directement à la poursuite de la réforme du système bancaire rural. Il donne suite aux mesures récemment adoptées en matière de finance rurale puisqu'il entend renforcer les capacités de gestion au sein des banques rurales officielles et appuyer la transformation des groupements de crédit locaux en institutions de microfinancement agréées.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le programme répond aux objectifs stratégiques mentionnés dans le Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 puisqu'il favorise l'accès des pauvres à des techniques agricoles plus performantes et à des marchés transparents et compétitifs. Le programme exploite les axes d'intervention définis dans le COSOP puisqu'il met l'accent sur les innovations et sur l'accès à l'information et aux savoirs, à des marchés rémunérateurs qui offrent une prime à la qualité ainsi qu'à la technologie et aux services, notamment les services financiers.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le Programme de réduction de la pauvreté en Chine rurale axé sur le développement adopté par le gouvernement pour la période 2001-2010 vise à réduire la pauvreté par les moyens suivants: encourager un développement agricole respectueux de l'environnement, renforcer les services commerciaux et financiers proposés aux pauvres, encourager les entreprises privées et les organisations paysannes et développer les activités économiques extra-agricoles. Le XI^{ème} plan quinquennal adopté par la Chine a pour but d'accroître la productivité agricole afin d'améliorer le niveau de vie des paysans et de promouvoir la décentralisation des décisions à l'échelon local. La politique relative à l'édification de la nouvelle campagne socialiste renouvelle l'accent mis sur les objectifs énoncés ci-dessus et donne aux problèmes du monde rural un coup de pouce supplémentaire sur le plan politique et financier.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Un certain nombre de projets financés par des donateurs sont à l'œuvre dans la RAMI. L'expérience du projet de réduction de la pauvreté financé par la Banque mondiale est un apport non négligeable pour le programme sur le plan des démarches de mise en œuvre à l'initiative des communautés. Les projets financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) apportent leur concours à la mise en place d'un système de vulgarisation analogue à celui de l'envoi technique. Il est possible d'établir d'autres passerelles avec des interventions de l'ACDI concernant les codes permettant de garantir la qualité des aliments. Le programme sera harmonisé avec d'autres projets relatifs à la microfinance bénéficiant du concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de la Banque asiatique de développement (BAsD) et de l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), et il aura pour but de développer l'accès des pauvres aux services financiers.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme comprend les quatre composantes suivantes: i) production et accès aux marchés, recouvrant notamment le développement de l'agriculture et de l'élevage, l'agriculture biologique et les services d'appui à la vulgarisation et à l'accès aux marchés; ii) appui stratégique en faveur des femmes, moyennant la mise en place de groupements féminins de microcrédit à l'échelon des villages et d'associations féminines à assise communale afin d'appuyer les activités économiques; iii) services de finance rurale, à travers le développement de la microfinance et la transposition à plus grande échelle des coopératives de crédit rural (CCR) et le renforcement de leur efficacité institutionnelle moyennant la

généralisation des mécanismes de microcrédit qui fonctionnent bien; et iv) gestion du programme, participation et fonds de développement villageois.

Catégories de dépenses

18. Les dépenses se répartissent en quatre grandes catégories: i) véhicules, équipements et fournitures (4%); ii) formation, études et appui à l'exécution (7%); iii) modules de développement rural (80%); et iv) dépenses de fonctionnement (9%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. L'exécution du programme sera placée sous la responsabilité du Département de l'agriculture et de l'élevage, lequel encadrera les bureaux d'exécution du programme à l'échelon de la région, des préfectures, des comtés et des communes. Au sein de chaque bureau d'exécution, la Fédération des femmes sera l'interlocuteur pour les questions de parité hommes-femmes. Les services compétents, la Fédération des femmes, les entreprises privées et les CCR assumeront la responsabilité des aspects techniques de la mise en œuvre.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Les bureaux d'exécution du programme assureront la coordination de l'établissement des programmes et budgets annuels. Les services financiers à chaque échelon veilleront à ce que les fonds soient transférés dans les délais prévus. Les organismes chargés de l'exécution mettront en œuvre les activités conformément aux modalités prévues dans le programme de travail et budget approuvé chaque année.

Rôle de l'assistance technique

21. L'appui à l'exécution sera conduit par des institutions et des consultants chinois qualifiés et réputés, le recours à des experts extérieurs restant exceptionnel.

Situation des principaux accords d'exécution

22. L'accord de prêt a été négocié. Les accords subsidiaires seront conclus entre les parties au programme afin de définir les engagements financiers et techniques. Un manuel d'exécution du programme précisera les rôles et responsabilités de chacun.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme se monte à environ 70,9 millions de USD sur six ans. Les principales sources de financement sont le gouvernement de la Région autonome de Mongolie intérieure (44%), le FIDA (42%), les CCR (8%) et les bénéficiaires (6%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

24. Le programme devrait se traduire par une augmentation substantielle des revenus des ménages pauvres grâce aux investissements directs dans les moyens de production agricole et d'élevage, aux services d'appui technique et au renforcement des capacités des paysans, au renforcement des relations avec les marchés et au développement de l'accès au crédit. Le renforcement des modalités de certification et des mécanismes de contrôle interne permettra d'améliorer la sécurité alimentaire. Les femmes pourront développer leur potentiel, leur accès aux moyens nécessaires pour exercer une activité économique sera amélioré et leur rôle au sein de la communauté sera développé. Le programme renforcera l'accès des pauvres aux établissements financiers existants tout en aidant les nouvelles institutions de microfinancement locales à se transformer en structures officielles. Parmi les autres avantages d'ordre institutionnel, on peut citer la promotion de modèles de développement décentralisé, qui s'accompagne de la mise en place d'une ligne de crédit destinée à financer des investissements prioritaires en fonction de la demande des communautés.

Viabilité économique et financière

25. Les différents modèles financiers établis confirment que tous les modules seront financièrement attractifs pour les participants au programme. L'ensemble des modules mis en place dans le cadre du programme sont à même de produire un taux de rentabilité économique largement supérieur à l'hypothèse de coût en capital retenue.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Chaque année, le FIDA et le gouvernement évalueront de concert l'impact du programme, et ils élaboreront le programme pour l'année suivante. Les enseignements tirés seront partagés avec tous les autres projets et programmes financés par le FIDA en Chine en faisant appel à différents outils de communication, l'antenne chinoise du site web de mise en réseau des savoirs pour le développement rural dans la région Asie-Pacifique (ENRAP) jouant un rôle essentiel de forum d'information.

Innovations en matière de développement

27. L'approche modulaire a été adoptée afin de donner aux responsables de la mise en œuvre du programme la souplesse requise pour réagir rapidement à l'évolution de la situation sans pour autant négliger la nécessaire rigueur de la supervision. Le programme permettra de faire avancer les démarches de développement décentralisé telles que les fonds de développement villageois autogérés. Le système d'envoi technique sera adapté pour en faire un outil efficace qui développe l'accès à la technologie et aux savoirs. Les chaînes de valeur serviront à promouvoir les produits de niche que les pauvres savent produire, tels que les produits biologiques, tout en renforçant les relations commerciales avec les acheteurs privés. Le développement des institutions de microfinancement locales qui ont réussi et leur transformation en institutions financières agréées servira d'outil pour façonner la politique de finance rurale à venir.

Approche d'élargissement

28. La modularité reste la clef de voûte de l'approche d'élargissement. Dans le cadre d'un module, on dispose de la souplesse nécessaire pour expérimenter et adapter une série d'activités à la situation et aux besoins locaux. Tous les modules comportent un aspect de réduction de la pauvreté novateur, qui présentera un intérêt pour le gouvernement et les autres donateurs dans la perspective d'une application à grande échelle.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Les risques susceptibles de compromettre la bonne exécution d'une approche décentralisée sont notamment la tendance très courante à privilégier le retour à une approche partant du sommet. La création de groupes villageois d'exécution permettra d'y remédier. Pour pallier le risque potentiel d'une utilisation excessive d'eau, le programme encouragera les techniques d'économie d'eau et privilégiera la production sous serre par rapport à la culture en plein champ, car elle permet de rationaliser l'utilisation de l'eau. L'importance accordée au développement des chaînes de valeur, spécialement en ce qui concerne les produits biologiques et les produits de niche, atténue le risque d'une érosion de la demande des consommateurs.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B. La conception du programme prévoit une large gamme d'activités qui devraient se traduire par un impact favorable sur l'environnement.

K. Durabilité

31. Le gouvernement apporte un appui solide au programme, ce qui favorisera sa prise en main par le pays bénéficiaire. Le renforcement des capacités des structures locales et des services qui les appuient reste un moyen très efficace d'assurer la viabilité à long terme. Les communautés visées par le programme auront dans une large mesure la mainmise sur les activités grâce aux démarches participatives de planification et de gestion mises en œuvre. La demande déjà vigoureuse de produits cultivés sous serre et de produits biologiques ou autres s'accélère, et leur production est déjà rentable aux prix actuels. Toutes les activités sont conçues de manière à assurer le respect de l'environnement. Le dispositif d'envoi technique et les autres services d'appui s'autofinanceront partiellement dans le cadre de mécanismes de partage des bénéfices en fonction des résultats, le gouvernement apportant un complément de financement. L'appui apporté aux banques rurales contribuera à assurer à long terme le caractère durable de ces institutions.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre la République populaire de Chine et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République populaire de Chine est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République populaire de Chine un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix-neuf millions cent mille droits de tirage spéciaux (19 100 000 DTS) venant à échéance le 15 juin 2047 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 28 novembre 2007)

Problématique hommes-femmes

1. La participation équitable des hommes et des femmes aux activités du programme est garantie comme suit:
 - a) pour chaque module, des objectifs quantitatifs sont identifiés en ce qui concerne la participation des femmes et les modalités d'exécution tiendront compte du potentiel et des obstacles que doivent surmonter les femmes pour prendre part aux activités du programme. S'agissant de l'ensemble du programme, au moins 50% des bénéficiaires sont des femmes;
 - b) le programme comprend une composante relative à l'appui stratégique en faveur des femmes dont la finalité est d'encourager les activités génératrices de revenus, le microcrédit, la formation et le renforcement du pouvoir d'action des femmes tant au plan social qu'économique;
 - c) les démarches participatives de planification au niveau du village garantissent que les priorités du programme reflètent les intérêts et exigences aussi bien des femmes que des hommes;
 - d) la gestion du fonds de crédit villageois relève de la compétence d'un comité de crédit villageois au sein duquel la représentation proportionnelle des femmes est garantie;
 - e) la Fédération des femmes, partenaire à part entière au sein de chaque groupe de pilotage du programme, assure la prise de conscience de la problématique hommes-femmes à ce niveau et bénéficie d'un appui institutionnel à tous les niveaux. La supervision s'assure de la mise en œuvre effective de cet appui;
 - f) le responsable de la promotion des femmes au sein du bureau de gestion du programme est, à tous les niveaux, un membre expérimenté de la Fédération des femmes.

Mesures en matière de gestion des pesticides

2. Le Gouvernement de la République populaire de Chine (le Gouvernement) se conforme au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure qu'aucun des pesticides fournis dans le cadre du programme n'est classé comme extrêmement dangereux ou très dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Assurance du personnel du programme

3. Le Gouvernement assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale.

Fonds de contrepartie

4. Le Gouvernement garantit que la région participante et chaque préfecture, comté et union des coopératives de crédit rural (UCCR) fournissent des fonds de contrepartie suffisants et que chaque programme de travail et budget annuel (PTBA) reflète clairement la source et l'utilisation de ces fonds.

Utilisation des véhicules et autres équipements du programme

5. Le Gouvernement s'assure que tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du programme sont affectés aux partenaires d'exécution respectifs, conformément aux PTBA.

Fraude et corruption

6. Le Gouvernement porte dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du programme, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Suspension

7. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si l'un des faits suivants se produit:
- i) l'accord de prêt subsidiaire, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une violation ou d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et celui-ci considère que cette violation ou dérogation, suspension, abrogation, amendement ou autre modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur l'une quelconque des composantes du programme;
 - ii) le FIDA considère que les avantages matériels du programme ne bénéficient pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils échoient à des personnes étrangères à ce groupe, au détriment de ses membres;
 - iii) en consultation avec le Gouvernement, l'abrogation, l'invalidation, la suspension, l'amendement ou tout autre modification apportée à une loi nationale peut être préjudiciable à l'une quelconque des modalités et conditions de l'accord de prêt;
 - iv) le PTBA ou le plan de passation des marchés, ou l'une quelconque de leurs dispositions, ont fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et celui-ci considère que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou autre modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le programme;
 - v) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pas procédé rapidement à une enquête approfondie, dans des conditions jugées satisfaisantes par le FIDA; ou, à la suite de cette enquête et sur la base de ses conclusions ou d'autres informations, le FIDA, en consultation avec le Gouvernement, considère que ces pratiques ont effectivement eu lieu et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - vi) le manuel d'exécution du programme, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et celui-ci considère que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou autre modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le programme.
- b) Sans préjudice de ce qui précède, le FIDA suspend le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si la vérification des comptes requise aux termes de l'accord de prêt n'a pas été exécutée de façon

satisfaisante dans les douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice comptable stipulée dans ledit accord.

Conditions préalables aux retraits

8. a) Il n'est procédé à aucun retrait tant que le manuel d'exécution du programme n'est pas approuvé par le FIDA dans sa version provisoire; et qu'un exemplaire dudit manuel, adopté par le Ministre des finances (l'agent principal du programme) en substance dans la forme ainsi approuvée, et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent de l'agent principal du programme, n'est pas transmis au FIDA.
- b) Il n'est procédé à aucun retrait au titre des dépenses pour la composante relative à l'appui stratégique en faveur des femmes tant que:
 - i) un projet d'accord de prêt subsidiaire avec la Fédération des femmes au niveau du comté n'a pas été approuvé par le FIDA;
 - ii) le manuel d'orientation pour l'appui aux groupements féminins de microcrédit et aux associations féminines dont il est fait mention dans l'accord subsidiaire avec la Fédération de femmes au niveau du comté mentionné ci-dessus n'a pas été agréé par le FIDA.
- c) Il n'est procédé à aucun retrait au titre des dépenses pour la composante relative aux services financiers ruraux tant que la version provisoire de l'accord subsidiaire de l'union des CCR n'a pas été approuvée par le FIDA.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

9. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée à la satisfaction des conditions préalables énoncées ci-dessous:
 - a) les bureaux de gestion du programme ont été dûment créés et constitués;
 - b) le Gouvernement a inscrit au budget les fonds de contrepartie pour la première année du programme;
 - c) le compte spécial a été dûment ouvert;
 - d) une copie de l'accord subsidiaire principal de prêt, acceptable pour le FIDA tant en la forme que sur le fond, et certifiée conforme et complète par un fonctionnaire compétent du Gouvernement, a été remise au FIDA; la signature et l'exécution dudit accord ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord subsidiaire principal de prêt ont été remplies;
 - e) le projet de PTBA pour la première année du programme et le plan de passation des marchés ont été approuvés par le FIDA;
 - f) l'accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit document par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales requises;
 - g) un avis juridique émis par le Département des traités et de la législation du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement ou par un autre conseiller juridique dûment autorisé, et acceptable pour le FIDA tant en la forme que sur le fond, a été remis à ce dernier par le Gouvernement.

Key reference documents

The Development-oriented Poverty Reduction Program for Rural China, 2001, White Paper. The State Council of the People's Republic of China.
11th Five-Year Plan for the National Economy and Social Development.

IFAD reference documents

Project design document and key files
China COSOP
Policy on Targeting
Learning Note on Rural Finance
Learning Note on Sustainability
Policy on Rural Finance
Administrative Procedures for Environmental Assessment
Prerequisites of Gender-Sensitive Design
Private-Sector Partnership and Development Strategy

Logical framework¹

Narrative Summary	Indicators	Means of Verification	Assumptions
Goal			
Successful innovative pilot approaches to poverty reduction are applied on a larger scale in IMAR by Government and other donors	<ul style="list-style-type: none"> • Innovative poverty reduction approaches successfully tried (number and nature) • Successful approaches implemented by Government and other donors (number, scale and budget allocations) 	<ul style="list-style-type: none"> • Government policy statements, laws and regulations • Government annual plans and budget allocations 	<ul style="list-style-type: none"> • Continued policy support for poverty reduction • Continued donor support for poverty reduction programmes in IMAR
Objective			
Poverty is reduced in a sustainable and gender-equitable way by establishing improved access to information, technology, rural financial services and markets	<ul style="list-style-type: none"> • % decrease in poverty prevalence, by gender • *Number of households with improved food security • *% reduction in child malnutrition • *% increase in household asset ownership index 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact assessments, samples • PAO poverty statistics • BOH nutrition/malnutrition statistics 	<ul style="list-style-type: none"> • Macro-policy framework remains favourable for continued economic growth and development • Increased incomes lead to higher asset ownership • Increased incomes lead to improved food security
Outputs (selected examples only)			
Module 1: Improved adoption of technologies and knowledge by farmers, achieved through development of improved extension service	<ul style="list-style-type: none"> • Number of technical envoys (TEs) assigned • Number of staff trained, by gender • Number of demonstrations held, by type • No. and type of new technologies introduced • *Number of farmers trained, by gender and poverty status 	<ul style="list-style-type: none"> • IMARRAP progress reports • Adoption surveys • Township agricultural statistics. • Adoption and impact surveys 	<ul style="list-style-type: none"> • Sufficient number of suitably skilled TEs can be recruited • Proposed incentive mechanisms are sufficient to motivate TEs • New technologies can be identified that do not place increased pressure on fragile land resources and scarce water resources
Module 6: Improved linkage of farmers with buyers and markets, achieved through the establishment of farmer associations, cooperatives and joint companies, resulting in improved market returns	<ul style="list-style-type: none"> • Number of associations formed • *Total membership by gender and poverty status • Number of members trained, by gender and poverty status • *Total quantity of production sold, by type • *Number of households reporting net income increase, by gender • Average prices received compared to normal market prices 	<ul style="list-style-type: none"> • IMARRAP progress reports • Association records • Township and county agricultural statistics • Market surveys 	<ul style="list-style-type: none"> • Strong motivated candidates for key association management roles are available, and appropriate management skills are developed • Buyers perceive benefit in being able to deal with an association/cooperative rather than with individual farmers

¹ *Excerpt; for details, please refer to the appraisal report.*
*RIMS indicator

